

Rapport de la sous-commission des comptes 2012

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Madame Katia Babey-Falce (PS)
Monsieur Hughes Chantraine (UDC)
Madame Pascale Gazareth (POP), rapporteuse

Étaient également présents durant toute la réunion :

Monsieur Théo Huguenin-Elie, chef de dicastère, et Monsieur Etienne Bourqui, administrateur du dicastère.

Puis, dans l'ordre de l'examen de leur service ou secteur :

Monsieur Philippe Carrard, Mesdames Anne-Véronique Robert, Nathalie Rey et Caroline Choulat.

Discussion générale

Le chef de dicastère rappelle que l'année 2012 a été marquée par deux réorganisations importantes, celle de la gérance communale d'une part et celle du service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) d'autre part avec la création de quatre secteurs placés sous l'autorité d'un collège directorial sans chef de service.

122 Service économique

30 Charges de personnel : légère hausse liée principalement à la réévaluation de plusieurs fonctions.

Les travaux d'aménagement du village d'artisans et de la pépinière d'entreprises arrivent au bout sans dépassement de budget ni autres problèmes. Les premiers occupants ont déjà emménagé, dont l'ORIF (réinsertion AI) qui est en attente de ses futurs locaux dans le quartier Le Corbusier.

Un-e commissaire rappelle qu'une décision informelle a été prise pour que les commissions de construction accompagnant des projets de plus d'un million intègrent des représentant-e-s des commissions de gestion

concernées, ce qui n'a pas été le cas ici. Il s'agirait de formaliser cette décision par un projet d'arrêté.

Un-e commissaire s'inquiète du sort possible de la Villa Turque. La société propriétaire indique pour le moment sa volonté de la conserver. En tous les cas, la Ville et le Canton disposent tous deux d'un droit de préemption leur permettant de formuler une offre prioritaire de rachat dans un délai de trois mois. Ceci constitue une protection importante pour une éventuelle conservation publique de ce patrimoine exceptionnel, mais il s'agira aussi de débloquent les moyens nécessaires au rachat.

150 Transports

3321000 Amortissements complémentaires : il s'agit principalement d'études.

3654000 Mesures d'incitation au transfert modal : il est regrettable que le budget à disposition n'ait été que partiellement utilisé mais cela dépend des sollicitations reçues – ou non. Le programme Job Abo en particulier, destiné au personnel communal, n'a pas rencontré le succès espéré, peut-être en raison d'une communication interne insuffisante.

210 Gérance – secrétariat

30 Charges de personnel : le départ, fin septembre 2012, du nouveau gérant engagé en août 2011, occasionne une réduction des charges de personnel par rapport au budget. Ce départ a naturellement eu un certain impact sur le processus de réorganisation de la gérance, lequel a été globalement reporté à 2013 avec l'engagement d'une nouvelle cheffe du service.

211 Bâtiments locatifs

3302000 Perte sur loyer : la hausse de ce poste est liée au rattrapage entrepris dans la saisie comptable de ces pertes. Elle revêt donc un caractère exceptionnel.

3306000 Amortissements complémentaires : ce poste comprend l'amortissement de la moins-value d'un immeuble reçu en legs. La sous-commission s'interroge sur la manière dont la valeur de cet immeuble a été fixée pour qu'une moins-value doive être ainsi amortie. La valeur

cadastrale a probablement servi de référence mais cette pratique serait à revoir dans l'idée d'éviter de tels amortissements inutiles.

42 Revenus des biens : malgré une hausse du vacant liée aux gros chantiers en cours, ce poste est en augmentation. Ceci est dû aux adaptations de loyers intervenues en 2012 à la suite de rénovations et d'améliorations énergétiques (changement des agents énergétiques et fenêtres triple vitrage).

4801000 Prélèvement provision pour réparation : pour anticiper l'interdiction future de ce type de provision dans le cadre de MCH2, le Conseil communal a décidé d'affecter cette provision au projet de rénovation des immeubles Commerce 95 à 105 de sorte qu'elle n'a pas pu être utilisée comme prévu au budget.

212 Parkings

3306000 Amortissements complémentaires : il s'agit de la moins-value entre la valeur comptable et la valeur vénale du parking de la halle Volta, dont les revenus locatifs sont inférieurs aux prévisions.

213 Bâtiments d'utilité mixte et 230 Bâtiments industriels

Pas de remarque

240 Domaines

3185750 Mandat de gestion des stocks et livraison du vin : le mandat confié à Job Service sera résilié en 2013 et sera repris en interne avec la création d'un poste à 20% comprenant des tâches de promotion de ce vin. Différentes mesures sont en cours pour améliorer la qualité du vin lui-même (conditions de stockage), sa présentation (étiquette) et sa gestion.

250 Foncier

Pas de remarque

755 SUE Urbanisme

3802100 Versement à la réserve places de stationnement : ces recettes correspondent à une taxe compensatoire perçue lorsqu'un projet ne comprend pas le nombre de places de stationnement réglementaire ou qu'elles ne peuvent être réalisées sur fond privé. Elles sont donc très variables.

4311300 Permis de construire : ces recettes sont clairement plus faibles que budgété et qu'aux comptes 2011. Elles varient fortement selon la taille des projets examinés et selon l'année durant laquelle l'examen est finalisé, donc facturé. En 2012, plusieurs gros projets ont ainsi été traités mais seront comptabilisés en 2013 seulement.

L'étude pour le parking au sud de la gare figure dans les investissements. Les CFF pourraient finalement y contribuer, soit directement, soit par la cession du terrain, ce qui est une bonne nouvelle. Il reste que les moyens à trouver sont conséquents, alors qu'on observe un peu partout une baisse de la rentabilité de ce genre de parkings urbains. La réalisation de ce parking devra être accompagnée d'une politique de stationnement sur le domaine public.

813 SUE Environnement

3186300 Lutte contre le bruit : pour garantir la fiabilité des mesures, les fabricants recommandent d'étalonner les appareils de mesure chaque année. Compte tenu du coût élevé de l'étalonnage et du peu de manifestations bruyantes organisées en 2012, il y a été renoncé.

4363100 Remboursements divers : ce poste contient en particulier les recettes de l'élimination des nuisibles qui, comme les nids de guêpes, varient selon les conditions climatiques. La Chaux-de-Fonds fait exception en ayant conservé un tel secteur. Ce choix répond à la volonté de pouvoir conserver des prix bas pour décourager les citoyens d'entreprendre eux-mêmes des démarches potentiellement dangereuses et de conserver des savoir-faire très spécifiques et rares. Ce choix, présenté comme une concurrence peu loyale par les privés actifs dans ces domaines, vise à garantir la sécurité publique; toutefois, les tarifs seront légèrement adaptés.

La rapporteuse
Pascale Gazareth